

360 GESTION PRIVEE

Société à responsabilité limitée au capital de 3.000 €

Siège social : Pavillon de la Forêt

27 rue de Mathiou

40150 SOORTS-HOSSEGOR

904 692 399 RCS DAX

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 11 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

le onze juillet à neuf heures,

Les associés de la société **360 GESTION PRIVEE** se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mathieu **DIRIBERRY** en sa qualité de gérant et représentant légal de la société **DIRI INVES**, associée.

Le Président constate que sont présents, ou représentés, à la réunion :

- La société **DIRI INVEST**, associée, propriétaire de
mille parts en pleine propriété, ci 1.000 parts,
- La société **MILAHE**, associée, propriétaire de
mille parts en pleine propriété, ci 1.000 parts,
- La société **EF EXPERTISE INVEST**, associée, propriétaire de
mille parts en pleine propriété, ci 1.000 parts,

TOTAL DES PARTS PRESENTES 3.000 parts.

Monsieur le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société
- Le rapport du gérant
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée

Il précise que le rapport de la gérance et le texte des résolutions proposées ont été communiqués aux associés, conformément aux dispositions réglementaires.

A la demande de Monsieur le Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Le Président ouvre la discussion. Après différents échanges de vues, il met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION

Transfert de siège social

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social à compter de ce jour du Pavillon de la Forêt, 27 Rue de mathiou à SOORTS-HOSSEGOR (Landes) au **ZA PEDEBERT, 796 avenue des Rémouleurs à SOORTS-HOSSEGOR (Landes).**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIÈME RESOLUTION

Modification corrélative des statuts

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction sera désormais la suivante :

"ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL

*Le siège social est fixé à **SOORTS-HOSSEGOR (40150), ZA PEDEBERT, 796 avenue des Rémouleurs** »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIÈME RESOLUTION

Pouvoirs pour accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs à la gérance ainsi qu'au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, de publicité et autres formalités comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent et, plus généralement, de faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

* *

*

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés présents ou représentés.

Société D'RI INVEST
Associée

Société MILAHE
Associée

Société EF EXPERTISE INVEST
Associée